

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 18 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 24

L'an deux mil vingt trois

Le dix-huit septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

SUBVENTION À LA CHORALE ARPÈGE

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à
la porte de la mairie le 19/09/2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 12/09/2023

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.
COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX H.
DUMOULIN H. LEDOUX JM. DELANNOY B. MERESSE V.
PORQUET C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY S.
SPOTO C. GRAND A. MALABOEUF S. PIROTTE B. LE
MIGNENT S. GLINEUR

Etaient excusés : C. RIFF I. PLOUVIER A. AIT BAHA L.
PHILIPPE JC. REZIGA F. COQUELET G. MONTAY
Procurations respectives à : C. COLLET C.
DESROUSSEAUX D. RAMEZ P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 120 € à la chorale Arpège pour la
distribution des agendas 2023.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 19 septembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

